



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité directeur des capacités et des normes commerciales****Première session**

31 août-2 septembre 2015

Point 4 c) de l'ordre du jour provisoire

**Activités de renforcement des capacités et de coopération technique****Rapport sur les activités de renforcement des capacités  
et d'assistance technique****Note du secrétariat***Résumé*

Le présent document donne un aperçu des activités de renforcement des capacités et d'assistance technique menées dans le cadre du sous-programme de la CEE relatif au commerce au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 30 juin 2015. Il passe en revue les activités menées par le Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6), du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7), du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) et du Conseiller régional.

Les activités du Centre pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) sont indiquées à titre purement informatif.



## I. Introduction

1. Le sous-programme concernant le commerce vise à faciliter le commerce et la coopération commerciale et économique entre les pays de la région de la CEE et le reste du monde en contribuant à la mise en place d'un système commercial ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire, en particulier dans les pays économiquement les moins développés et sans littoral de la région. Afin d'être plus précis, et en s'inspirant des travaux de ses organes et groupes d'experts intergouvernementaux, le sous-programme élabore et encourage :

a) Des processus simples, transparents et efficaces pour le commerce mondial grâce à la mise au point et à l'utilisation d'instruments de facilitation du commerce international, notamment pour soutenir les chaînes d'approvisionnement internationales et l'intégration des pays dans l'économie mondiale. Ces instruments sont des normes mondiales et des bonnes pratiques permettant de passer d'opérations sur papier à des processus électroniques automatisés, ainsi que d'harmoniser et de simplifier les pratiques commerciales utilisées dans les échanges internationaux;

b) Une réglementation industrielle et commerciale prévisible, transparente et harmonisée grâce au renforcement de la convergence des réglementations, à la promotion des normes internationales et des meilleures pratiques dans les domaines de la coopération en matière de réglementation, de l'évaluation de la conformité et de la surveillance des marchés;

c) Le commerce des produits agricoles grâce à l'élaboration de normes de qualité modernes pouvant être utilisées par les gouvernements aux fins de réglementation et par le secteur privé, ainsi qu'à l'établissement de brochures explicatives fondées sur ces normes, en coopération avec le Régime de l'Organisation de coopération et de développement économiques pour l'application de normes internationales aux fruits et légumes et le Comité du Codex Alimentarius sur les fruits et légumes frais.

2. Les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités visent à aider les États membres de la CEE, en particulier les moins avancés d'entre eux sur le plan économique et les pays sans littoral, à adapter aux niveaux national et régional et à mettre en application les normes et recommandations de la CEE se rapportant au commerce, ainsi qu'à les intégrer dans leurs stratégies nationales et régionales de facilitation du commerce, leurs politiques commerciales et leurs régimes réglementaires. Ces activités visent également à soutenir l'abolition des obstacles réglementaires et procéduraux dus à l'insuffisance des capacités ainsi qu'aux différences des procédures commerciales, des approches réglementaires et des normes concernant les produits manufacturés et les produits agricoles.

3. Les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités sont menées en collaboration étroite avec les partenaires de développement : autres organismes des Nations Unies tels que l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), commissions régionales de l'ONU; groupements et organisations sous-régionaux tels que la Commission européenne, la Communauté d'États indépendants, la Commission économique eurasiennne; et diverses organisations du secteur privé, notamment des associations industrielles.

4. Le présent document propose un tour d'horizon des activités de renforcement des capacités et d'assistance technique du sous-programme relatif au commerce pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 30 juin 2015, en mettant en relief les principaux objectifs, les résultats obtenus et les partenaires de développement. La deuxième partie donne une vue d'ensemble des activités de renforcement des capacités tandis que la troisième partie fait le tour des projets d'assistance technique.

## II. Activités de renforcement des capacités pour la période janvier 2014-juin 2015 (principalement au titre de ressources inscrites au budget ordinaire)<sup>1</sup>

N°	Titre, lieu, date	Objectifs	Résultats	Numéro du projet <sup>2</sup>	Dépenses autres que celles liées au personnel (dollars É.-U.)	Partenaires
1.	Renforcement des capacités pour les pays des Balkans occidentaux concernant l'intégration dans les chaînes d'approvisionnement transfrontalières en viande  Genève, 29-30 septembre 2014	Meilleure compréhension et capacité accrue des parties prenantes des secteurs public et privé à appliquer des normes agricoles et des meilleures pratiques pour une réglementation efficace, meilleur échange d'informations et meilleur contrôle de qualité, y compris des stratégies nationales et sectorielles et, ainsi, améliorer l'accès des producteurs et des agriculteurs aux chaînes d'approvisionnement alimentaires internationales et accroître leurs possibilités d'exportation	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Pour la première fois, participation active des participants (experts du commerce de la viande du secteur public des pays cibles des Balkans occidentaux) aux travaux de normalisation de la Section spécialisée de la normalisation de la viande de la CEE. Les participants ont pris part à des groupes de travail, développé leurs réseaux et bénéficié de nouvelles possibilités d'apprentissage offertes par des experts internationaux. Ils contribuent désormais régulièrement aux propositions relatives aux normes concernant la viande.</li> <li>– Plusieurs pays participants ont fait part de leur intention d'utiliser les normes de la CEE concernant la viande comme base de leur législation relative aux échanges transfrontaliers. Un pays (Serbie) a déjà agi en ce sens.</li> </ul>	14/15AE	10 491	Compte de l'ONU pour le développement, qui finance le projet, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Commission du Codex Alimentarius et organismes de donateurs bilatéraux (contributions en nature)
2.	Chaînes d'approvisionnement dans le secteur agroalimentaire pour le commerce transfrontière des fruits à coque et des fruits secs en Asie centrale  Izmir (Turquie), 1 <sup>er</sup> -3 juillet 2015	Meilleure compréhension et capacité accrue des parties prenantes des secteurs public et privé à appliquer des normes agricoles et des meilleures pratiques pour une réglementation efficace, un meilleur échange d'informations et un meilleur contrôle qualité, y compris des stratégies nationales et sectorielles et, ainsi, améliorer l'accès des producteurs et des agriculteurs aux chaînes d'approvisionnement alimentaire internationales et	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Sensibilisation accrue des organismes spécialisés des pays en développement ou en transition (Asie centrale, Albanie, Ukraine, Tanzanie, Afghanistan) aux instruments existants dans le domaine de l'assurance qualité, de l'échantillonnage et de l'évaluation de la conformité pour les fruits à coque et les fruits secs ainsi qu'en ce qui concerne les prescriptions en matière de sécurité alimentaire et d'exportation (d'ordre juridique et commercial)</li> <li>– Meilleure compréhension, par les organismes compétents, des processus d'inspection, des</li> </ul>	14/15AE	Environ 52 000 (chiffres définitifs non disponibles au moment de la rédaction du présent rapport)	Fonds des Nations Unies pour le développement (qui finance le projet), CESAP, PNUD, FAO, Commission du Codex Alimentarius, Centre du commerce international (CCI) et organismes de donateurs bilatéraux (contributions en nature)

<sup>1</sup> À l'exclusion des activités relevant du chapitre 23 (Services consultatifs régionaux), qui feront l'objet du document ECE/CTCS/2015/6/Add.1.

<sup>2</sup> Numéros de projets conformément à l'instrument de suivi des projets, <http://www.unece.org/info/open-unece/pmt.html>.

N°	Titre, lieu, date	Objectifs	Résultats	Numéro du projet <sup>2</sup>	Dépenses autres que celles liées au personnel (dollars É.-U.) Partenaires
		accroître leurs possibilités d'exportation	<p>prescriptions techniques connexes et des compétences techniques d'analyse</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Meilleure compréhension, par les participants du PNUD et de la GIZ (Agence allemande pour la coopération technique), chargés de la gestion des projets d'assistance technique régionaux sur les fruits à coque et les fruits secs, des instruments internationaux disponibles et leur utilisation pour soutenir les politiques nationales de normalisation et les processus d'intégration régionale</li> <li>- Meilleure visibilité des normes, guides et pratiques de la CEE par leur intégration dans des projets d'assistance technique et des plans de développement de grande envergure en Asie centrale, dans les pays en transition et les pays en développement</li> </ul>		

### III. Projets d'assistance technique pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 30 juin 2015 (ressources extrabudgétaires)

N <sup>o</sup>	Titre	Durée : début-fin	Approuvé par le Comité exécutif	Budget 2014-2015 (dollars É.-U.)	Objectif(s)	Résultats	Dépenses		
							Total	Numéro de projet <sup>3</sup>	Partenaires
1.	Renforcement des capacités pour la facilitation du commerce	1 <sup>er</sup> janvier-31 décembre 2014	Réunion n <sup>o</sup> 4 (juillet 2006)	170 000	Soutenir l'expansion et la diversification du commerce dans les pays en transition et les économies en développement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Établissement du Guide pratique sur la facilitation du commerce en anglais, en russe et en français, disponible en ligne</li> <li>Matériel de formation à l'intention des formateurs sur la manière d'utiliser le Guide</li> <li>Formation à l'utilisation du Guide à l'intention des responsables politiques d'Asie centrale</li> <li>Élaboration d'un ensemble d'études de cas concernant les pratiques de facilitation du commerce des marchandises dans les cinq régions du monde</li> </ul>	<b>160 897</b>	E144	Agence suédoise de développement international qui assure le financement du projet; membres du Partenariat mondial pour la facilitation du transport et du commerce (composé de tous les organismes des Nations Unies qui ont des activités dans ce domaine)
2.	Appui à la mise en œuvre de la Stratégie nationale de facilitation du commerce de la Grèce	1 <sup>er</sup> janvier 2014-31 janvier 2015	Réunion n <sup>o</sup> 56 (décembre 2012)	1 266 833	<ol style="list-style-type: none"> <li>Aider les autorités grecques à diriger et à superviser dans son intégralité la Feuille de route sur la facilitation du commerce</li> <li>Fournir un soutien aux responsables pour la mise en œuvre des initiatives figurant dans la Feuille de route</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dans l'Indice de performance logistique de la Banque mondiale, la Grèce a progressé de 25 rangs. Les résultats concrets pour les douanes sont immenses, avec une progression de 52 rangs, de 94 à 42.</li> <li>Depuis 2012, la Grèce est passée de la 100<sup>e</sup> à la 61<sup>e</sup> place dans l'étude de la Banque mondiale sur la pratique des affaires.</li> </ul>	<b>879 433</b>	E199	Commission européenne (bailleur de fonds)

<sup>3</sup> Numéros de projets conformément à l'instrument de suivi des projets de la CEE, <http://www.unece.org/info/open-unece/pmt.html>.

N°	Titre	Durée : début-fin	Approuvé par le Comité exécutif	Budget 2014-2015 (dollars É.-U.)	Objectif(s)	Résultats	Dépenses	
							Total	Numéro de projet <sup>3</sup> Partenaires
					3. Fournir des conseils d'experts dans le cadre de la mise en œuvre de réformes douanières ayant une incidence considérable (exécution du projet pilote et extension à d'autres bureaux des douanes, application de techniques d'évaluation des risques dans l'administration douanière)	<ul style="list-style-type: none"> <li>La durée des opérations d'exportation et d'importation a diminué de 25 % et 44 % respectivement.</li> <li>Le coût des importations et des exportations a été réduit d'environ 10 %.</li> </ul>		
3.	Suppression des obstacles réglementaires et procéduraux au commerce du Kirghizistan	Octobre 2014-octobre 2015	Réunion n° 70 (27 juin 2014)	100 000	Contribuer au succès de la Stratégie nationale du Kirghizistan pour le développement durable en soutenant l'abolition des obstacles réglementaires et procéduraux au commerce et l'intégration régionale	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation d'une étude sur les obstacles procéduraux et réglementaires au commerce, avec analyse des conditions de la facilitation du commerce et de la coopération en matière de réglementation; analyse dans les processus commerciaux et procéduraux sur lesquels reposent les exportations de haricots et d'abricots secs; évaluation des implications pour l'intégration régionale et utilisation du Système généralisé de préférences de l'UE</li> <li>Compréhension commune, par les parties prenantes du secteur privé et du secteur public, des meilleures pratiques visant à améliorer</li> </ul>	<b>77 400</b>	E219 Gouvernement kirghize et Fédération de Russie (bailleurs de fonds) <i>Note</i> : Les années précédentes, les partenaires du projet étaient les Gouvernements biélorusse et kazakh et la Fédération de Russie (bailleurs de fonds).

N°	Titre	Durée : début-fin	Approuvé par le Comité exécutif	Budget 2014-2015 (dollars É.-U.)	Objectif(s)	Résultats	Dépenses	
							Total	Numéro de projet <sup>3</sup> Partenaires
						la coopération réglementaire, les politiques de normalisation et les conditions de la facilitation du commerce au Kirghizistan, et des meilleures pratiques permettant d'accentuer l'intégration du Kirghizistan dans les chaînes de valeur régionales et mondiales :		
						– Le projet d'étude a été présenté aux parties concernées, en anglais et en russe, lors d'une réunion des parties prenantes, à Bichkek (11 juin 2015);		
						– Les recommandations serviront de cadre de référence pour la mise en œuvre du plan national de promotion des exportations.		
4.	Aide à l'évaluation des besoins commerciaux des pays en transition (Biélarus, Kazakhstan et Tadjikistan)	Janvier 2010-décembre 2014	Réunion n° 33 (17 décembre 2009)	81 586	Aider les pays en transition de la région de la CEE à inclure dans leurs cadres de développement national des mesures visant à réduire les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce et à améliorer l'environnement commercial d'une manière qui favorise une croissance économique durable et la réalisation plus rapide des objectifs de développement et des	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation d'une étude sur les obstacles réglementaires et procéduraux qui existent au Tadjikistan : facilitation du commerce et coopération en matière de réglementation et analyse des processus commerciaux de la fibre de coton (anglais et russe)</li> <li>Les recommandations découlant de l'étude ont été inscrites dans le plan postadhésion à l'OMC du Tadjikistan, conformément au décret présidentiel n° 691 du 31 octobre 2014.</li> </ul>	<b>81 586</b>	E177

N°	Titre	Durée : début-fin	Approuvé par le Comité exécutif	Budget 2014-2015 (dollars É.-U.)	Objectif(s)	Résultats	Dépenses	
							Total	Numéro de projet <sup>3</sup> Partenaires
					objectifs du Millénaire pour le développement	<ul style="list-style-type: none"> <li>À la demande du Gouvernement, la CEE a également incorporé les recommandations dans le plan d'action pour l'aide au commerce du pays afin de faciliter la réussite des mesures d'intégration régionale du Tadjikistan.</li> <li>Le Gouvernement a décidé d'intégrer les recommandations dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2016-2020.</li> </ul>		
5.	Appui à la facilitation du commerce et à la mise en œuvre de projets de guichet unique dans l'Union douanière de la zone économique unique.	Juin 2014-février 2015	Réunion n° 70 (27 juin 2014)	60 000	Améliorer la compréhension et la planification de mesures relatives au guichet unique et à la facilitation du commerce afin de soutenir les projets existants dans l'Union douanière (Biélarus, Kazakhstan et Russie) et les pays voisins	<ul style="list-style-type: none"> <li>Capacité nationale accrue des responsables politiques et des experts afin de créer un environnement propice à la facilitation du commerce et d'établir un guichet unique</li> <li>Adoption, au niveau international, de normes, critères et recommandations pour la facilitation du commerce et la mise en place d'un guichet unique</li> <li>Amélioration de la coopération internationale entre les institutions et les secteurs public et privé aux fins de la facilitation du commerce et de l'établissement d'un guichet unique</li> </ul> <p><i>Le projet est en cours.</i></p>	<b>45 827</b>	E217 Commission économique eurasiennne et Fédération de Russie (bailleurs de fonds)



N°	Titre	Durée : début-fin	Approuvé par le Comité exécutif	Budget 2014-2015 (dollars É.-U.)	Objectif(s)	Résultats	Dépenses	
							Total	Numéro de projet <sup>3</sup> Partenaires
6.	Capacité accrue des organismes publics de supervision du commerce en Albanie afin d'installer le guichet unique	Mai 2015-décembre 2015	Réunion n° 76 (31 mars 2015)	49 500	Renforcer la capacité des organismes de supervision du commerce et des entreprises en Albanie afin de simplifier, d'harmoniser et d'automatiser la collecte d'informations commerciales et les formalités douanières grâce au guichet unique			Gouvernement albanais (Administration des douanes, Ministère du développement économique, du commerce et de l'entrepreneuriat; Ministère des finances); représentants des milieux commerciaux; PNUD et CNUCED
7.	Renforcement des capacités nationales des pays de la Communauté d'États indépendants (CEI) pour mettre en œuvre les normes de qualité agricole de la CEE (Phase II du projet E160)	Octobre 2014-février 2015	Réunion n° 72 (3 octobre 2014)	291 600	Renforcer la capacité des pays de la CEI afin qu'ils produisent des produits agricoles de qualité, renforcer la mise en œuvre des normes de qualité dans la région et soutenir l'objectif global visé à l'échelle du système des Nations Unies, qui est de garantir la sécurité alimentaire et la nutrition pour tous	<i>Le projet est en cours.</i>	E236	Institut Lorkh de l'Académie des sciences agricoles (Fédération de Russie); tous les instituts de recherche sur la transformation de la volaille de l'Académie des sciences agricoles; « Fat-Agro » de Vladicaucase (Fédération de Russie); Centre de recherche fédéral « Agroscope Changins-Wädenswil » (Suisse) et Fédération de Russie (bailleurs de fonds)